

PERTE D'AUTONOMIE

# Dépendance : les assureurs y croient toujours

La création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale sur l'autonomie fin 2021 aurait pu signer le grand retour de la dépendance. Pour l'heure, l'attentisme domine. De quoi motiver les assureurs, toujours aussi déterminés à s'imposer dans la gestion de ce risque et grand défi sociétal.

La dépendance sera-t-elle de retour ? Plusieurs indices égrenés ces derniers mois – une prise de position du Medef lors de la dernière campagne présidentielle, l'annonce en juin d'une feuille de route à venir par Jean-Christophe Combe, alors ministre des Solidarités, ou le dépôt d'une proposition de loi sur le « bien vieillir » en avril – ont donné des raisons d'espérer aux plus optimistes. Serge Brichet, président de la Mutualité Fonction publique (MFP), est de ceux-là. « Il y a un frémissement autour du sujet de la dépendance, enfin !, se réjouit-il. Alors que tous nos dirigeants successifs avaient promis de s'y atteler sans donner suite, on sent que les gouvernants s'en emparent, et tant mieux, car c'est un sujet de société majeur. »

## Un chantier reporté

Pour d'autres, il ne s'agit que de signaux faibles. La preuve ? Le portefeuille ministériel a changé de mains cet été – contacté, le cabinet de la nouvelle ministre Aurore Bergé n'a pas souhaité s'exprimer – et

## Vers une exclusion de la réforme de la PSC ?

En l'état, les discussions relatives à la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires inquiètent les défenseurs d'une couverture dépendance universelle. « Aujourd'hui, les personnels de la Fonction publique qui ont volontairement souscrit un contrat santé bénéficient d'un package incluant une base en prévoyance et en dépendance. Or, la perte d'autonomie n'est pas inscrite dans les négociations sur la PSC. Cela suscite une vraie crainte, car la dépendance pourrait sortir du socle de protection des fonctionnaires. L'argument financier est peu recevable, car en faisant jouer la mutualisation à plein, cette couverture peut être rendue accessible à tous, quand une couverture individuelle multiplie le coût », regrette Serge Brichet, président de la MFP.

l'examen de la proposition de loi a été reporté... au mois de novembre. « Le sujet est un vieux serpent de mer qui surgit et disparaît. Ce n'est pas parce qu'on entend un peu parler que les choses vont s'accélérer », estime Norbert Bontemps, directeur assurance de personnes chez Groupama. Une position partagée par Christophe Ollivier : « Le sujet de la dépendance agite les discussions depuis 2010 avec les premiers travaux de Roselyne Bachelot sur le financement de la perte d'autonomie. Depuis,

il n'y a aucune concrétisation dans la loi, ça fait treize ans qu'on attend un projet de financement du reste à charge qui ne vient pas », déplore le directeur adjoint de la direction de l'assurance au sein de la FNMF.

Pourtant, le sujet de la perte d'autonomie est brûlant. L'Insee estimait en 2020 que le nombre de seniors dépendants devrait passer de 1,5 million fin 2017 à 4 millions d'ici à 2050 en France. Or, selon France Assureurs, seuls 2,6 millions de personnes détiennent un

contrat dépendance (650 M€ de cotisations), et ce chiffre s'érode d'année en année. « Il y a un grand paradoxe et un décalage entre le besoin avéré, la criticité du sujet dans les années à venir et la perception du risque par la population, ce qui se retrouve dans le faible niveau de couverture effectif », synthétise Thomas Chardonnel, directeur de la BU partenariats France et Amétis, chez CNP Assurances.

## Un marché fragile

Le marché tente donc de se développer. « Nous proposons, comme d'autres acteurs, des contrats individuels par capitalisation. Nous en avons environ 150 000 en portefeuille. C'est la solution la plus complète pour l'assuré, qui choisit son niveau de couverture et son niveau de rente à percevoir en cas de survenance de la dépendance », détaille Norbert Bontemps.

Alors pourquoi les Français ne sautent-ils pas le pas ? D'abord, parce que les sommes versées le sont à fonds perdus. « La faiblesse de la couverture s'explique aussi par des freins que l'on peut lever progressivement. Certains sont d'ordre technique et concernent les produits eux-mêmes, car il s'agit d'un risque long dont la mesure est particulièrement évolutive et complexe. D'autres sont liés à la capacité de distribution, à la lisibilité des contrats ou les critères et modalités de gestion des prestations », complète Thomas

Chardonnel. Sans oublier l'aspect psychologique: «La dépendance touche à l'intime et à l'ultime», rappelle Serge Brichet.

Pour accélérer les choses, la FNMF, rejointe par France Assureurs, a présenté un projet de couverture dépendance en inclusion dans les contrats santé. «Les premiers travaux remontent à 2018, lorsque la loi pour le financement de la perte d'autonomie est venue sur la table. La Mutualité française a mis sur pied une solution d'assurance la plus généralisée possible. Nous avons ensuite affiné cela avec France Assureurs pour formuler une proposition commune en 2019: une garantie généralisée en annuel, adossée aux contrats santé, ouvrant droit à une garantie viagère pour les cas de dépendance les plus lourds, pour un coût raisonnable en raison de la forte mutualisation et assurée par un pool d'assureurs», détaille Christophe Ollivier.

### Un sujet sensible

La proposition est restée lettre morte. «Nous l'avons présentée à l'Élysée, à différents ministères, à la Sécurité sociale, à de nombreux parlementaires avec parfois des écoutes très attentives... La Sécurité sociale, qui considère logiquement de son point de vue que la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) doit constituer le pivot du système de prise en charge, reste très réservée sur notre proposition. Pour autant, les capacités de financement de cette dernière pour la réduction du reste à charge des personnes dépendantes et pour les services accessoires ne suivent pas», regrette Christophe Ollivier. L'argument financier pèse aussi alors que l'inflation rogne le

## “ La Mutualité française a mis sur pied une solution d'assurance la plus généralisée possible. ”

**CHRISTOPHE OLLIVIER**  
DIRECTEUR ADJOINT DE  
LA DIRECTION DE L'ASSURANCE  
AU SEIN DE LA FNMF

pouvoir d'achat des Français. Pas de quoi se décourager. «Nous continuons à plaider cette cause auprès des pouvoirs publics et nous allons poursuivre nos échanges avec les ministres concernés», confirme-t-il.

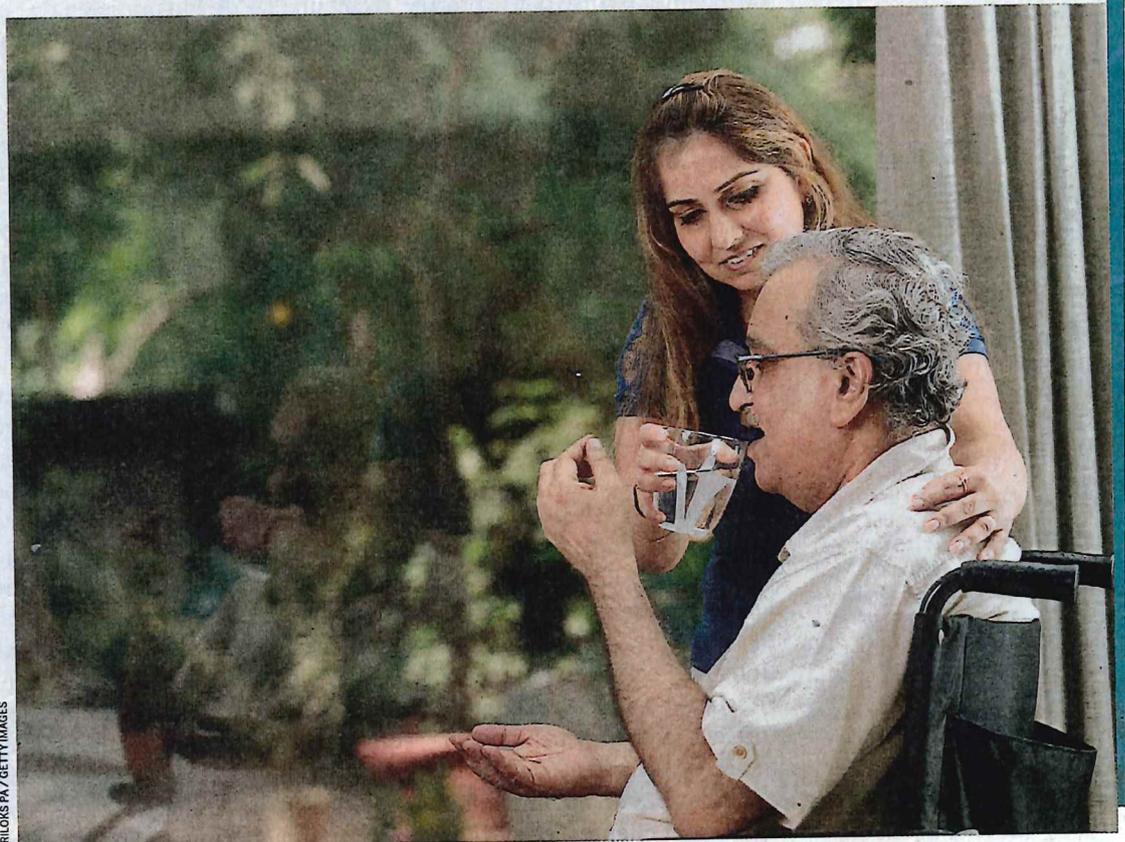
Cette initiative est d'ailleurs soutenue par le secteur, y compris par les distributeurs de

contrats individuels. «Une couverture universelle basique pour tous via le contrat santé accélérerait la prise de conscience collective de ce risque et permettrait la couverture des populations les plus modestes. Ce n'est absolument pas incompatible avec des contrats complémentaires, à condition d'être en capacité d'innover et de proposer des offres complémentaires adaptées à différents segments», explique Thomas Chardonnel. Norbert Bontemps est un peu plus mesuré: «Cette proposition aurait l'intérêt de diffuser très largement et rapidement une couverture dépendance de base, mais elle suppose quelques prérequis. Le premier est de parvenir à articuler le système public existant – la grille Aggir et l'allocation personnalisée d'autono-

mie – avec le système assurantiel en harmonisant les notions de dépendance. Le second est de veiller à ne pas trop alourdir le coût des complémentaires santé au risque de voir certains renoncer à s'assurer.» Sur ce dernier point, «l'idée d'une réduction de la fiscalité applicable aux contrats santé, qui se répercuterait sur la dépendance, pourrait être une solution», glisse-t-il.

Une chose est sûre: les assureurs entendent jouer un rôle central dans la couverture de la dépendance. Pour ce faire, tous les moyens sont bons: la prévention, les offres individuelles, une couverture universelle... «Il faut pousser tous les feux en même temps, avec humilité, mais aussi détermination», confirme Thomas Chardonnel.

● SYBILLE VIÉ



Alors que le nombre de séniors dépendants devrait atteindre les 4 millions en 2050 en France, seuls 2,6 millions de personnes détiennent un contrat dépendance.